



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour les Concours de tir vitesse au pistolet air 10m à 5 coups (CTV-P10)

Finale 2025

Edition 2025

Doc.-N° 4.74.03 f

La Division Pistolet édicte pour la Finale des Concours de tir vitesse au pistolet air 10m à 5 coups les dispositions d'exécution suivantes (DE):

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement des Concours de tir de vitesse (CTV-P10) pour la qualification à la Finale et aux Championnats suisses (CS CTV-P10) au pistolet air 10m à 5 coups
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF, Sport pour tous)
- 1.4 DE relatives au droit de participation de ressortissants étrangers aux concours fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.5 DE concernant les allègements accordés aux tireurs¹ handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du World Shooting Para Sport (WSPS)
- 1.6 Commandements et déroulements des compétitions pistolet

2. Date et lieu

Date: Samedi, le 22 mars 2025

Lieu: 6005 Lucerne, Zihlmattweg 43, Centre sportif de tir Lucerne Indoor

3. Participation à la Finale du Concours de la Fédération

A chaque discipline (épreuve standard et épreuve sur cible basculante) sont admis 50 tireurs en tout. Chaque catégorie (femmes/juniors féminins, hommes, juniors masculins) a toutefois droit à un minimum de 6 places de départ. Le solde des places restantes est réparti en fonction du nombre de participants des différentes catégories au concours de qualification.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

4. Cibles

Cibles basculantes: diamètre du trou: 30mm (selon ISSF)
standard: cibles électroniques pistolet 10m

5. Programme de concours

Coups d'essai: 1 série de 5 coups en 10 secondes
Concours: 8 séries de 5 coups en 10 secondes chacune

6. Remise des feuilles de stand

Les feuilles de stand sont délivrées à l'intérieur du stand de tir.

7. Déroulement de la Finale

L'attribution des cibles est tirée au sort et publiée séparément avec les temps des tirs de réglage.

7.1 Epreuve standard

Tirs de réglage possibles avant le concours (voir attribution des cibles).

1 ^{ère} relève	09h10	18 participants
2 ^e relève	09h55	18 participants
3 ^e relève	10h40	18 participants
4 ^e relève	11h25	18 participants

7.2 Epreuve sur cibles basculantes

a) Tirs de réglage possibles selon attribution des cibles, dans le stand 10m

1 ^{ère} relève	08h00
2 ^e relève	08h15
3 ^e relève	08h30

b) Epreuve selon attribution des cibles, dans le stand 50m, 1^{er} étage

1 ^{ère} relève	08h20	10 participants
2 ^e relève	09h00	10 participants
3 ^e relève	09h40	10 participants
4 ^e relève	10h20	10 participants
5 ^e relève	11h00	10 participants

8. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats en même temps que celle des Championnats suisses, à la fin de toutes les compétitions, vers 17h00 environ.

9. Distinctions

Les finalistes placés au 1^{er}, 2^e et 3^e rang reçoivent des cartes couronnes de valeurs échelonnées.

10. Contrôle des pistolets et de l'équipement

Le contrôle a lieu de 07h00 à 11h00.

11. Procédure d'appel

Toute protestation ou plainte doit être déposée par écrit, immédiatement pendant le tir ou au plus tard à la fin de la relève en question, auprès de la direction du tir. Une caution de Fr. 50.- sera alors encaissée. Si la décision du Jury du concours n'est pas acceptée, un recours peut être interjeté dans les 10 minutes auprès de la Direction du concours. Sa décision est définitive. Si la protestation est retenue, la caution est remboursée.

12. Jury

La composition du Jury du concours est publiée à l'intérieur du stand.

13. Contrôle anti-dopage

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu

14. Renonciation, empêchement

Les tireurs qualifiés qui ne peuvent pas participer à la Finale sont priés d'annoncer ce fait par écrit d'ici au **19 mars 2025**, au préposé aux CTV-P10.

15. Contact téléphonique le jour de la Finale

Le préposé aux CTV-P10 peut être atteint le jour de la Finale par téléphone numéro 079 788 02 70.

16. Adresse du préposé aux CTV-P10

Daniel Progin
Grand'Rue 12
2603 Péry

Tél.: 058 467 66 02
Mobile: 079 788 02 70
Courriel: daniel.progin@swissshooting.ch

17. Remarques

Les classements de la Finale seront publiés sur le site internet de la FST
www.swissshooting.ch.

Les règlements et autres documents concernant ce concours sont disponibles sur le site internet de la FST: www.swissshooting.ch.

18. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division Pistolet le 13 juin 2024;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz	Daniel Progin
Chef de la	Préposé aux
Division Pistolet	CTV-P10